

Reconnaissance catastrophe naturelle

La commune de Cox demande des explications à la Préfecture pour connaître les raisons



Nous venons d'apprendre que pour la commune de Cox, comme pour toutes les communes alentours, notre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle concernant le phénomène de "mouvement de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols" pour l'année 2020 a été rejetée.

Voir l'arrêté du 27 juillet 2021 ci-dessous :<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=fXWAM7PcKNDrYJytxMfNa1sDFihSq-tW46KWa2ISZzs=>

Nous n'avons pas plus de détails à vous communiquer à ce jour